

signé électroniquement le 30/05/2018  
par BERNARD RIOUAL



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**

en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 32

Procurations : 2

Délibération rendue exécutoire

le : - 5 JUIN 2018

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 22/05/2018

Affichage en date du : 22/05/2018

Publication en date du : - 5 JUIN 2018

Réception en préfecture : 31 MAI 2018

N° 2018-05-11

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-huit mai

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Karine APPERE ayant donné procuration à Mme Martine BIZIEN, M. Nicolas DEMERSCASTEL à M. Yves DU BUIT, Mme Yvonne THOMAS.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SOUBIGOU.

**Objet** : Rapport annuel sur les actions de développement social urbain menées dans la commune – exercice 2017.

**Rapporteur** : Damien DESCHAMPS

En vertu de l'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007, le Maire présente au Conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre, pour les communes ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain ainsi que leurs conditions de financement.

En 2017, Plouzane a bénéficié du versement de la DSUCS pour un montant de 779 610 €, en hausse pour la première fois depuis 2010 (+1,7% par rapport à la dotation perçue en 2016).

Créée en 1991, la DSU est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle est destinée à compenser les charges supportées par les communes de plus de 10 000 habitants confrontées à des situations sociales défavorables. Plusieurs critères, établis et observés chaque année par la Direction Générale des Collectivités locales du Ministère de l'Intérieur, permettent de caractériser ces situations sociales. Ils sont pondérés de la manière suivante :

- le potentiel financier (30%, contre 45% les années précédentes) ;

- le nombre de logements sociaux (15%) ;
- le nombre de personnes bénéficiant des allocations logement (30%) ;
- le revenu moyen par habitant (25%, contre 10% les années précédentes).

Ces critères servent au calcul d'un indice synthétique par comparaison des données de chaque commune. L'indice permet de déterminer un classement des villes, et leur attribution respective de DSUCS.

En 2017, Plouzané se classe ainsi au rang 630, sur 676 percevant la DSUCS. En 2001, Plouzané se classait au rang 63. La commune a donc fortement amélioré sa situation financière au regard des critères de classement, et se rapproche des dernières communes à percevoir cette dotation.

Ainsi, l'indice synthétique pour la commune a notablement diminué entre 2016 et 2017, passant de 1,023 à 0,955, en particulier du fait de la mise en place des nouvelles pondérations pour le revenu moyen par habitant et le potentiel financier. Cette variation de l'indice, liée à d'autres facteurs, fait perdre à la commune près de 90 places dans le classement, se rapprochant ainsi très clairement de la queue de liste (46 places avant la fin, contre 209 en 2016). Un autre facteur pouvant expliquer ce déclasserment est l'augmentation du nombre de communes de 10 000 habitants et plus, soit par les effets de la démographie, soit du fait de regroupement de communes au sein de communes nouvelles (+12 communes >10 000 entre 2016 et 2017).

Par ailleurs, le nombre de communes éligibles a été revu à la baisse en 2017 (676 en 2017, quand elles étaient 751 en 2016), permettant d'augmenter la dotation des communes restées éligibles, mais faisant craindre une sortie plus rapide du dispositif pour la commune.

#### Situation sociale de Plouzané au regard du classement DSU

Le critère « potentiel financier » se propose de prendre en compte, pour une commune donnée, l'ensemble de la richesse perçue sur son territoire, en particulier celle tirée de son appartenance à un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI). En 2017, le potentiel financier attribué à Plouzané selon ce mode de calcul est de 925,93€, quand il est de 1 308€ en moyenne dans les communes de même strate.

A Plouzané, le revenu moyen par habitant est de 14 399 € contre 14 979 € en moyenne pour les communes de même strate.

La part de logements sociaux sur Plouzané dans la fiche de notification DSU 2017 est de 10,43%, très en-deçà de la moyenne de la strate, de 22,96%. Il convient toutefois de souligner que les chiffres pris en compte pour le calcul du ratio de logements sociaux ne sont pas les mêmes que ceux de « l'inventaire SRU », qui aboutit à un taux supérieur à l'obligation légale pour notre commune (15%).

Quant au nombre d'allocataires logement, la part relative des allocataires sur Plouzané est de 35,63% contre 51,70% pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants. Comme pour les logements sociaux, c'est le « nombre total de logements de la commune » (et non uniquement les résidences principales) qui sert de base au calcul et reste donc difficile à analyser.

#### Actions menées à Plouzané en matière de développement social urbain en 2017

- Développement du lien social

La municipalité soutient le tissu associatif dense de la commune, notamment par la mise à disposition de locaux et matériel, mais également par l'attribution de subventions, notamment en 2017 :



- ✓ 57,5 K€ pour les accueils de loisirs associatifs (y compris transport du mercredi midi),
- ✓ 65,4 K€ pour les associations du secteur culturel,
- ✓ 170 K€ pour les associations sportives,
- ✓ 102 K€ pour les associations du secteur social,
- ✓ 175 K€ pour les associations du secteur de l'enfance et de la petite enfance, y compris le délégué de la crèche, Don Bosco,
- ✓ 3,3 K€ pour les associations ayant participé aux TAP.

A noter également en 2017, l'amplification des horaires de mise à disposition au CCAS du Plouz'Karr, ce véhicule municipal conduit par des bénévoles, qui accompagnent les personnes âgées et à mobilité réduite, pour un coût modique, où elles le souhaitent sur la commune. Son but est de permettre l'accès aux services, aux animations et aux commerces du territoire. Ainsi, à compter de la rentrée de septembre, le CCAS a notamment proposé l'ouverture d'un créneau le jeudi pour le ciné sénior, deux créneaux ponctuels pour le marché de Noël et le goûter des aînés, et un nouveau créneau le mardi après-midi.

La commune s'engage également en faveur du logement social : bien que la pénalité « loi SRU » ne soit plus due depuis 2011, la municipalité a décidé de reverser l'équivalent du montant de cette pénalité à Brest Métropole pour participer à la construction de logements sociaux sur la commune. Elle a ainsi versé 16 533 € pour l'année 2017, comme chaque année depuis 2013.

- Politique de sûreté

Consciente de l'amplification des phénomènes d'incivilité et de dégradations, la municipalité s'engage pour assurer la sécurité de ses concitoyens. Les travaux sur le secteur de Castel Nevez (hôtel de ville et gymnase de Kroas Saliou) ont ainsi permis de mettre en place un système de vidéoprotection aux abords de ces deux bâtiments et sur le skate park, pour un montant de 13 K€. De nouvelles tranches sont envisagées pour les années à venir dans les secteurs particulièrement touchés, notamment à Kerallan.

- Amélioration du cadre de vie et du service public rendu aux Plouzanéens

Les travaux de construction d'une nouvelle maison commune pour les Plouzanéens se sont achevés en 2017 et ont permis l'emménagement des services municipaux dans l'Hôtel de Ville, fin mai 2017. L'opération présente un coût global de 4 100 K€ ; 935 K€ ont été dépensés pour les travaux en 2017, et 166 K€ pour l'équipement et le mobilier.

Le bâtiment a également été inauguré, le 14 octobre 2017. Des concerts et des visites décalées en compagnie d'Impro Infini ont permis à la population de s'approprier la nouvelle mairie, pour un coût final d'environ 7 K€.

Peu après l'emménagement dans les nouveaux locaux, les services municipaux ont d'ailleurs été en mesure de proposer un nouveau service aux Plouzanéens et citoyens des communes proches : la prise en compte des demandes de cartes d'identité et de passeports, grâce à l'installation d'un dispositif de recueil des données biométriques.

Des travaux importants ont également été entrepris pour la réhabilitation et l'extension du gymnase de Kroas Saliou. Construit en 1975, ce bâtiment sportif présentait des problèmes récurrents d'humidité et de condensation. Il était également devenu trop étroit pour ses nombreux usagers. L'opération, d'un montant de 2 992 K€, prévoit la réhabilitation des vestiaires et des espaces de rangement, la création d'une nouvelle salle et d'un hall d'entrée. La couverture sera entièrement

renovée, de même que les sols, et les systèmes de chauffage et de ventilation ont été repensés. 783 K€ ont été payés en 2017.

D'autres équipements sportifs de la commune ont bénéficié de travaux de rénovation ou d'extension en 2017 :

- ✓ le gymnase de Kerallan, dans lequel les sols sportifs ont été entièrement refaits, pour un montant de 99 K€ ;
- ✓ le gymnase du Bourg, auquel a été ajoutée une extension pour la création d'une salle de réunion et la rénovation des bureaux et sanitaires, pour 208 K€ (crédits 2017 et restes à réaliser) ;
- ✓ la salle de Trémaïdic a été repeinte pour un coût de 15 K€ en 2017 ;
- ✓ un mur de tir à l'arc a été créé au sein du vélodrome, pour 11 K€.

La commune confirme d'ailleurs son engagement pour le sport, avec le démarrage en 2017 d'une étude de programmation pour les équipements sportifs (37 K€ en restes à réaliser).

L'amélioration du service public passe aussi par sa modernisation. Les services périscolaires se sont ainsi dotés, pour la rentrée scolaire de septembre 2017, d'un nouveau portail familles, qui permet de gérer son compte famille à tout moment et de consulter ses consommations en temps réel. Ouvert le 6 juillet 2017, ce portail a représenté un coût de 16 K€ pour la collectivité. Ses fonctionnalités devraient évoluer prochainement.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 31 mai 2018

Le Maire,

Bernard RIOUAL